

Guide de l'exposant

1 CALENDRIER DE L'EXPOSANT

31 décembre 2009	Délai pour les commandes d'installations techniques, d'aménagements et de mobilier
11 janvier 2010	Dernier délai pour le règlement de la facture-location
15 février 2010	Dernier délai pour les commandes "Cartes d'exposants"
23 février 2010	Début du montage des grands stands à 13h30
25 février 2010	Début du montage des stands
01 mars 2010	Installation et mise en place des stands
02 mars 2010	Ouverture du Salon à 08h00
02 mars 2010	Inauguration du Salon à 16h00
05 mars 2010	Journée Haut-Valaisanne
07 mars 2010	Fermeture du Salon à 17h00, début du démontage
09 mars 2010	Fin du démontage et évacuation de tout le matériel pour 18h00

2 MONTAGE

Horaires :

- du **jeudi 25.02 au samedi 27.02 de 07h30 à 18h00**
- le **dimanche 28.02 uniquement sur demande préalable au secrétariat**
- le **lundi 01.03 de 07h30 à 21h00**

3 HORAIRES D'OUVERTURE DU SALON

Du mardi 02 au vendredi 05 mars 2010 de 08h00 à 17h00
Les samedi 06 et dimanche 07 mars 2010 de 09h00 à 17h00

4 INSTALLATION DES STANDS

Devoirs de l'exposant :

- 1) **Consulter la notice technique du Règlement Général point 1 à 13**
- 2) Respecter la surface attribuée
- 3) Ne pas empiéter sur les stands voisins ou les allées
- 4) Portes d'accès dans la halle CERM 1: 3m90 de hauteur x 3m90 de largeur
- 5) Respecter les règles de sécurité
- 6) Respecter les règles relatives à l'évacuation des déchets

5 SECURITE - FEU

En application de la Loi cantonale du 18.11.1977 sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels et de son Règlement d'application du 04.10.1978, les matériaux :

- de classes I, II, III sont strictement interdits (roseau, paille, papier, carton, laine de bois, tissu de vinyle, mousse de polyuréthane, calicot, ...).
- de classes IV, V (difficilement combustibles) sont admis pour autant que la couverture du stand (plafond) ne soit pas totale.
- tels que matière synthétique, jute, vélum, ... ne sont admis que s'ils sont appliqués sur une paroi difficilement combustible.
- en suspension (tenture, couverture) doivent être de classe V ou ignifugés.

Des extincteurs (à charge de l'exposant) seront exigés dans tous les stands dont l'exploitation présente quelques dangers.

5.1. LE CERM EST UN ETABLISSEMENT NON-FUMEUR

6 NETTOYAGE

Le nettoyage des stands incombe à chaque exposant. Les emballages vides et autres déchets doivent être placés dans les containers mis à disposition.

7 ASSURANCE

L'exposant doit assurer **lui-même** le matériel d'exposition, la perte d'exploitation, le mobilier et les objets exposés lui appartenant contre l'incendie, les dégâts d'eau, le vol simple et par effraction, **auprès de la Compagnie de son choix**.

8 CARTES D'EXPOSANTS (destinées au personnel desservant les stands)

Les cartes d'exposants permettent d'accéder au Salon ½ heure avant l'ouverture du Salon et sont à commander au secrétariat avant le **lundi 15 mars 2010** au moyen du bulletin qui vous sera envoyé ultérieurement.

9 FAX – PHOTOCOPIEUSE

Un fax et une machine à photocopier sont à disposition de tous les exposants au stand d'accueil du CERM 1, près du kiosque. Adressez-vous à nos hôtesses. N° de fax : +41 (0) 27 721 07 28.

10 SWISSCOM WIRELESS - WIFI

Service Internet à haut débit par le biais du service Public Wireless LAN. Il suffit de disposer d'un laptop avec connexion WIFI intégrée. Le CERM est un Swisscom mobile Hotspot. Des cartes valables 7 jours d'une durée de 30 heures à CHF 45.- sont en vente à l'administration.

11 HEBERGEMENT

Pour vos réservations de chambres d'hôtel, veuillez contacter :

Office du Tourisme de Martigny
Av. de la Gare 9
1920 Martigny

Tél. +4127 720 49 49
Fax +4127 720 49 48
e-mail : info@martignytourism.ch
Url : www.martigny.com

12 SURVEILLANCE

Une société de surveillance assurera une surveillance générale du Salon du lundi 01 mars 08h00 jusqu'au lundi 08 mars 08h00. Chaque exposant est ensuite responsable de la surveillance de son stand lors du démontage.

13 DEMONTAGE

Les travaux de démontage pourront débuter le dimanche 7 mars déjà, dès la fermeture du Salon (17h00) et jusqu'à 22h00. Ces travaux pourront être poursuivis le lundi 08 mars de 07h30 à 18h00 et devront être terminés pour le mardi 9 mars au soir.

**Merci de votre collaboration et
bon Salon à toutes et à tous**